

<p>Mairie d'Aureville 4, place du Village 31 320 AUREVILLE</p>	<p>Téléphone : 05 61 76 30 29 Email : <a href="mailto:mairie.aureville@wanadoo.fr">mairie.aureville@wanadoo.fr</a></p>
--	--

# Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Mairie



***Mardi 15 décembre 2020***

SOMMAIRE

**Table des matières**

SUJETS AVEC DEBAT

**Charte de l'Arbre– désignation d'un référent**

**Décision Modificative Budgétaire n°4 – Transfert de fonds.**

**Décision Modificative Budgétaire n°5 – Transfert de fonds.**

**Décision Modificative Budgétaire n°2 – Transfert de fonds. Correction**

**Autorisation au Maire à Ester en Justice.**

**Création D'un Trottoir À L'entrée Du Lotissement Des Mérigues.**

**Augmentation Du Prix Du Repas À La Cantine Scolaire**

**Travaux d'enrochement au chemin des Pountils**

SUJETS SANS DEBAT

***Vie Communale***

**Commission Urbanisation/Voirie/Travaux**

**Commission École/Sport/Associations**

***Vie Intercommunale***

**Sicoval**

QUESTIONS DIVERSES

***PCS***

## Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

### CM 2020-10

**Ouverture de séance** : 20 heures 30.

#### **Présents :**

CAMUS Gabriel  
MANENT Corinne  
AJAC Carole  
VERBEKE Céline  
ESPIC Xavier  
BOISLIVEAU Anthony  
MOUMIN Jean-Marc  
BACCHIN Patrice  
CASSAN Christine  
ANDRE Dominique  
GROENEN Jesse  
SCHMIT Sylvie  
TARROUX Francis

#### **Absents excusés**

GILLES André  
LANDREA Benoît

#### **ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du compte rendu du 27 octobre 2020.**
  - **Sujet avec débats**
    1. « Charte de l'arbre » : Nomination d'un référent.
    2. DM 4 (Subventions Café Associatif, Comité des Fêtes) SMRAD.
    3. Choix d'un avocat pour l'affaire Fontan/Commune d'Aureville.
    4. Reprise des trottoirs à l'entrée du lotissement
    5. Signature avec le Sicoval d'une convention de subdélégation pour la gestion des eaux pluviales
    6. Prix du repas de la cantine (Restauration scolaire du Sicoval)
- **Vie Communale**
  - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
  - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Pouvoir : 0 / Votants : 13

Le compte rendu de la réunion du 27 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame MANENT Corinne a été désignée secrétaire de séance.

## SUJETS AVEC DEBAT

### CHARTRE DE L'ARBRE— DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Dans la continuité du projet de mise en place de la **charte de l'arbre** sur le territoire du Sicoval, et de notre délibération en faveur de ce projet, le Sicoval souhaite poursuivre dans la dynamique engagée en début 2020.

Le projet porte sur **5 axes majeurs** de travail :

- Axe 1 : Connaitre et inventorier le patrimoine arboré
- Axe 2 : Protéger l'arbre dans nos communes
- Axe 3 : Entretien nos arbres
- Axe 4 : Développer et renouveler le patrimoine
- Axe 5 : Sensibiliser et communiquer

Certaines actions ont été déjà été menées ou sont en cours : L'inventaire du patrimoine arboré, l'assistance technique et conseils sur les arbres, des prestations d'élagage, le partenariat avec les associations locales, la rédaction de fiches techniques...

Le Sicoval souhaite que la commune désigne un référent qui sera le contact communal sur cette thématique (arbre, espaces verts, chemin de randonnée, rivières). Le référent fera le lien entre le Sicoval et sa commune. Il échangera les informations avec le Sicoval et aura pour mission de diffuser ces dernières au sein de sa commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal désigne Jesse GROENEN comme représentant de la « Charte de l'Arbre »

<p><b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b>  <b>Pour : 13</b>  <b>Contre : 0</b>  <b>Abstention : 0</b></p>
---

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES D'AUREVILLE

#### CM-10/2020-60/01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité des fêtes n'a pas pu réaliser le feu d'artifice prévu pour le 14 juillet 2020 pour cause de risques sanitaires dus au Corona virus. C'est à l'occasion de leur soirée guinguette que le feu d'artifice a pu être tiré, le 5 septembre 2020.

Monsieur le Maire propose que la subvention qui est annuellement versé au comité des fêtes pour la réalisation d'un feu d'artifice soit votée à hauteur de 500 €.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide d'accorder une subvention à hauteur de 500 €.

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.**

<p><b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b>  <b>Pour : 13</b>  <b>Contre : 0</b>  <b>Abstention : 0</b></p>
---

### DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°4 – TRANSFERT DE FONDS.

#### CM-10/2020-61/02

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative budgétaire pour le BP 2020.

En effet, divers transfert de fonds sont nécessaires pour équilibrer les différents chapitres budgétaires.

Il n'y a pas de modification des crédits budgétaires globaux.

<b>Opération</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
Livres bibliothèque		300
Fournitures scolaires		200
Entretien matériel roulant		600
Entretien autre bien immobilier		300
Doc générale et technique		70
Divers		10 086

Fête et cérémonie		90
Timbres poste		30
Formation des élus		100
Titre annulé exerc antérieur		388
Cotisation à l'URSSAF	8 044	
Indemnité des élus	522	
Charges territoriales (syndicats)	2 804	
Subvention aux associations	794	
<b>Totaux</b>		<b>12 164</b>

*Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.*

<p>Nombre de suffrages exprimés : 13          Pour : 13          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

### DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°5 – TRANSFERT DE FONDS.

#### CM-10/2020-62/03

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le 2 novembre prochain, il sera proposé au vote du conseil communautaire, une attribution de compensation (CA) revue pour tenir compte de la gestion des eaux pluviales urbaines. Elle s'appuiera sur les éléments transmis pour la réunion de la CLECT du 24 février 2020.

Le montant pour notre commune devrait être de – 4 689 €. Cette attribution de compensation négative est dû par la commune au Sicoval.

**Afin de réaliser cette nouvelle dépense, il est nécessaire de prendre une nouvelle décision modificative budgétaire.**

Opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Divers		4 689
Remboursement de l'Attribution de Compensation	4 689	
<b>Totaux</b>	<b>4 689</b>	<b>4 689</b>

Par ailleurs, une convention par laquelle le Sicoval subdélèguera à la commune l'entretien du réseau des eaux pluviales urbaines sera prise.

Après signature de cette convention, le Sicoval rétrocèdera à la commune le montant correspondant de 2 769 € pour lui permettre d'assumer la mission d'entretien.

<p>Nombre de suffrages exprimés : 13          Pour : 13          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

### DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 – TRANSFERT DE FONDS. CORRECTION

#### CM-10/2020-63/04

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une erreur d'équilibre apparaît dans la décision modificative N° 2, du 29 septembre 2020.

Il y a lieu de la corriger comme suit :

Opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	
Divers		20 380	Inchangé
Frais de télécommunication		900	Inchangé
Autres services extérieurs	1750		Inchangé
Taxes foncières	1944		Inchangé
Part SDAN 2019	207		Au lieu de 700 €
Charges territoriales	17 379		Inchangé
<b>Totaux</b>	<b>21 280</b>	<b>21 773</b>	
<b>OPERATION D'ORDRE</b>			
Dot aux amortissements SDAN 2020	207		Nouvelle dépense engagées à la TP
Retour amortissement SDAN	207		Nouvelle recette engagée à la TP

**RÉHABILITATION ET EXTENSION D'UN HANGAR AGRICOLE EN SALLE DES FÊTES - DEMANDE DE SUBVENTION  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE.****CM-10/2020-64/05**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

Cette délibération annule et remplace la délibération CM-09/2020-58/04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place par le Département des « contrats de territoire » et informe l'assemblée sur la simplification des règles applicables pour la programmation 2021.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 05 juin 2012 il a été décidé l'achat d'un hangar de type Lauragais pour la réalisation future d'une salle de fêtes et d'une halle couverte.

Compte tenu du montant des travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Départemental en deux tranches financières suivant la décomposition suivante :

- Année 2021 :           montant des travaux 1 000 000 € H.T
- Année 2022 :           montant des travaux 394 500 € H.T

Considérant le plan prévisionnel de financement ci-joint :

**Année 2021 1<sup>ère</sup> tranche de travaux :** 1 000 000 € H.T, subvention sollicitée 400 000 €

**Année 2022 2<sup>ème</sup> tranche de travaux :** 394 500 € H.T, subvention sollicitée 157 800 €

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le plan de financement pour la réalisation de ce projet. (Ci-joint)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le projet dont le montant total des travaux hors taxes s'élève à la somme globale de 1 394 500 €.
- ✓ Arrête les deux tranches financières comme précisées ci-dessus.
- ✓ Approuve le plan de financement ci-joint.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département, au titre des contrats de territoire en deux tranches financières.
- ✓ S'engage à démarrer les travaux en 2021.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou acte afférent à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

**AUTORISATION AU MAIRE À ESTER EN JUSTICE.****CM-10/2020-65/06**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par lettre recommandée en date du 16 novembre 2020, le Tribunal Administratif de TOULOUSE communique la requête présentée par M. FONTAN Jacques contre la commune d'AUREVILLE.

Il est proposé donc :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître CANDELIER pour défendre la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE,
- Désigne Maître CANDELIER pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 13</b> <b>Pour : 13</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

**CRÉATION D'UN TROTTOIR À L'ENTRÉE DU LOTISSEMENT DES MÉRIGUES.****CM-10/2020-66/07**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la nécessité de créer un trottoir avec un passage dit bateau à l'entrée du lotissement des Mérigues.

En effet, les bus de transport scolaire qui entrent par cette voie pour rejoindre l'école, empiètent sur le bas côté de la route et créent d'importants désordres.

Les services techniques du Sicoval ont établi un devis pour un montant total de

**2 696 € HT****TVA 20% 539.20 €****soit 3 235.20 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne. .
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.**

### **AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS À LA CANTINE SCOLAIRE**

**CM-10/2020-67/08**

**Nombre de suffrages exprimés : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

A partir du 1er janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs du secteur public et dans les restaurants collectifs dont des personnes morales de droit privé ont la charge, comprendront 50% de produits possédant un signe de qualité dont 20% de produits bio (pourcentages en valeur).

Aujourd'hui, les repas du Sicoval sont composés de 20 % produits à valeur ajoutée (labellisés) et de 10 à 12% de produits biologiques Le coût d'achat alimentaire revient à 1,60 €/repas.

Cette augmentation des produits à valeur ajoutée dans la composition des repas va entraîner une augmentation des coûts d'achats des produits alimentaires évaluée à 0,30 €/repas.

De plus, la suppression des contenants en matières plastiques imposée par la loi EGAlim au 01/01/2025 nous demandera le changement de matériels (65 000 €/an) et une augmentation du prix du repas évaluée à 0,12 €.

Il est également possible que les fournisseurs augmentent leurs tarifs.

Il est décidé d'appliquer une augmentation progressive du prix du repas dès le 01/01/2021 avec une augmentation à cette date de 0,15 €.

<b>Les tarifs seront donc les suivants</b>	
<b>GRAMMAGE</b>	<b>TARIF</b>
<b>Maternelle</b>	<b>3.54 €</b>
<b>Primaire</b>	<b>3.64 €</b>
<b>Adulte</b>	<b>5.22 €</b>

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation de 0,15 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Soit les tarifs suivants appliqués aux usagers de la cantine scolaire :

<b>Repas Maternelle</b>	<b>3.54 €</b>
<b>Repas Primaire</b>	<b>3.64 €</b>
<b>Repas Adulte</b>	<b>5.22 €</b>

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.**

**Nombre de suffrages exprimés : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **TRAVAUX D'ENROCHEMENT AU CHEMIN DES POUNTILS**

**CM-10/2020-68/09**

Monsieur le maire informe son conseil municipal de la nécessité de poser un enrochement le long d'un talus au chemin des Pountils. En effet, les mouvements de terre induits par les écoulements d'eau menacent la voirie.

Un devis a été établi par la société SARDA et Frères à Aureville pour un montant global de

**1 100 € HT**

**TVA 20% : 220€**

**Total TTC : 1 320 €**

Le conseil municipal approuve ces travaux et décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de cette opération.

**Ainsi et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

### **CONVENTION DE SUBDÉLÉGATION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

**CM-10/2020-69/10**

Monsieur le Maire donne lecture du projet du Sicoval de la convention de subdélégation de la gestion des eaux pluviales à son conseil municipal. (Voir annexe)

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Ainsi et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

## SUJETS SANS DEBAT

### VIE COMMUNALE

#### URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

##### COMITÉS DE PROJETS

##### SALLES DES FÊTES – HANGAR

Une réunion d'information pour les administrés s'est tenue le 8 décembre 2020. Une présentation détaillée du projet a été faite.

Actuellement le groupe travaille sur les estimations financières dont l'estimation globale s'élève à environ 1 400 000 € de travaux HT.

Le permis de construire a été accordé, le dépôt des demandes de subvention sera fait rapidement auprès de l'État, de la Région et du Département. Nous espérons entre 50 et 60 % d'aide sur cette opération.

##### CHEMINEMENT PIÉTONNIER

Une subvention d'un montant de 20 300 € a été accordée par le Conseil Départemental pour le projet de piétonnier.

ARP FONCIER a été contacté pour finaliser le piétonnier à l'intérieur du lotissement

Le comité de projet devrait se réunir au mois de janvier 2021

##### LOTISSEMENT LE CLOS DU COSSIGNOL

L'ASL du lotissement du Cossignol s'est réunie le 19 novembre 2020. Monsieur le Maire qui assistait à cette réunion, a rappelé aux colotis les règles de terrassement stipulés sur le PLU et sur le règlement du lotissement.

##### CHÂTEAU ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

Une réunion s'est déroulée le 10 novembre 2020 à 14h avec la DDT, le Sicoval, le CAUE et les élus disponibles.

Le CAUE a présenté 3 scénarios possibles d'aménagement du château.

Le comité de projet se réunira en janvier pour discuter de ces propositions.

##### TRAVAUX DIVERS

Des travaux de changement de canalisation d'eau sont actuellement en cours route du Bois des Dames.

#### ÉCOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

##### ÉCOLES

##### SIEMCA

Monsieur MOUMIN Jean-Marc a fait le « Père Noël » pour les enfants de l'école maternelle du SIEMCA.

La mise en place d'une nouvelle organisation pour l'inscription des enfants à la garderie est en cours.

##### RPI

##### RÉUNION

Les 3 Maires se sont rencontrés le 4 novembre 2020, la réunion portait sur un éventuel RPI à 3 communes.

Les communes de Clermont le Fort et d'Aureville (actuel RPI) ne sont pas opposées à la création d'un RPI à 3 communes, à condition que l'ensemble des classes soient maintenues : 3 classes à Aureville, 2 classes à Clermont le Fort et 2 classes à Goyrans.

Les différentes projections précédentes ne permettaient pas de maintenir toutes les classes. A suivre...

##### CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école s'est tenu le 3 novembre 2020.

A noter essentiellement une question des parents d'élèves qui s'inquiètent de la taille de la garderie et de la surveillance des enfants qui sont à certains moments trop nombreux.



Un chiffrage précis, heure par heure sera effectué afin de pouvoir répondre à leur inquiétude.

#### ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes prévoit son Assemblée Générale le 9 janvier 2021, si le contexte sanitaire le permet.

#### CCAS

Madame Corinne MANENT remercie les membres du CCAS pour les permanences tenues les samedi 5 et 12 décembre qui ont permis aux aînés de notre commune de venir retirer leur cadeau de fin d'année.

Un grand nombre de personnes s'est déplacé et les intéressés étaient enchantés d'avoir une bonne raison de sortir de chez eux...

#### COMMUNICATION

##### COSSIGNOL INFO

Un grand merci à Céline pour la mise en page du Cossignol info, très appréciée par tout le monde. Un petit air de fraîcheur et de renouveau ...

Le contexte sanitaire ne permettant pas d'organiser la cérémonie des vœux, il est envisagé d'enregistrer une vidéo et de la diffuser sur le site de la mairie d'Aureville.

#### PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur André DUCASSE a repris son poste de travail cette semaine, Monsieur le Maire propose de maintenir le poste de Vivien Vaissière (qui l'a remplacé pendant son absence) à 20h. Il y a de plus en plus de travail sur la commune et André DUCASSE appréciera beaucoup d'être épaulé.

Isabelle DROUET a également réintégré son poste après 3 mois d'absence.

## VIE INTERCOMMUNALE

### SICOVAL

#### CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- Projet d'alimentation du territoire en collaboration avec la métropole
- Réunion des finances du Sicoval et des Communes.
- Les groupes opérationnels se mettent en place  
Une première réunion en distanciel du groupe opérationnel « transformation numérique » s'est tenue le 10 décembre 2020 avec 28 participants (pour une vingtaine de communes).  
L'objectif du groupe repose sur 3 piliers :
  - Diffusion des services publique et open data
  - Accompagnement et Formation
  - Consolidation de la filière numérique : structuration, accélération des services.Un tour de table des communes présentes a fait principalement remonter les besoins suivants :
  - Aide à la mise en œuvre de site internet
  - Assistance et mutualisation des services informatiques des communes et de la maintenance des parcs informatiques.
  - Accès au haut débitLa réunion s'est terminée par une présentation du SIG du SICOVAL, qui intègre plus de 30 services de gestion de données, principalement destinés à l'administration du SICOVAL, mais ouverts aux communes.

**POUVOIR DE POLICE**

Monsieur le Maire informe :

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au pouvoir de police générale du maire

Vu l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des pouvoirs de police spéciale au président de l'établissement public de coopération intercommunale

Vu les statuts du SICOVAL

Vu l'élection du président du Sicoval en date du 10 juillet 2020

Considérant que la commune d'Aureville est membre du SICOVAL qui a reçu les compétences en matière :

- de collecte des déchets ménagers
- d'assainissement
- de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- de voirie
- d'habitat

Considérant que les pouvoirs de police spéciale dans ces domaines ont été automatiquement transférés, en application de l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'article L.5211-9-2 III précité permet une opposition à ce transfert dans un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est arrêté ce qui suit :

**Article 1**

Le Maire de la commune d'Aureville s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police suivants :

- de collecte des déchets ménagers
- de police de la circulation et du stationnement
- d'autorisation de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi
- d'habitat

**Article 2**

Par conséquent, le Maire de la commune d'Aureville maintient le transfert des pouvoirs de police suivants :

- assainissement
- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passages des gens du voyage

**QUESTIONS DIVERSES****PCS**

Suite au changement de municipalité, il y a lieu de mettre à jour le PCS communal.

Patrice BACCHIN, Céline VERBEKE et Dominique ANDRE se chargeront de cette tâche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la réunion du Conseil Municipal à 23h30.

Bon anniversaire et merci pour la collation à ???.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 26 janvier 2021 à 20h30

**CM-10/2020-60/01** : Décision Modificative Budgétaire n°4 – Transfert de fonds.

**CM-10/2020-61/02** : Décision Modificative Budgétaire n°5 – Transfert de fonds.

**CM-10/2020-62/03** : Décision Modificative Budgétaire n°2 – Transfert de fonds. Correction

**CM-10/2020-63/04** : Autorisation au Maire à Ester en Justice.

**CM-10/2020-64/05** : Création D'un Trottoir À L'entrée Du Lotissement Des Mérigues.

**CM-10/2020-65/06** : Augmentation Du Prix Du Repas À La Cantine Scolaire

**CM-10/2020-66/07** : Travaux d'enrochement au chemin des Pountils

1.	<i>AJAC Carole</i>	
2.	<i>ANDRE Dominique</i>	
3.	<i>BACCHIN Patrice</i>	
4.	<i>BOISLIVEAU Anthony</i>	
5.	<i>CAMUS Gabriel</i>	
6.	<i>CASSAN Christine</i>	
7.	<i>ESPIC Xavier</i>	
8.	<i>GILLES André</i>	Absent
9.	<i>GROENEN Jesse</i>	
10.	<i>LANDREA Benoît</i>	Absent
11.	<i>MANENT Corinne</i>	
12.	<i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
13.	<i>SCHMIT Sylvie</i>	
14.	<i>TARROUX Francis</i>	
15.	<i>VERBEKE Céline</i>	